

# Site CODIFAB et études filière bois

Emilie Ferchaud  
CODIFAB  
Paris, France



## 1. Quelques mots sur le CODIFAB

Le CODIFAB est le Comité professionnel de Développement des Industries françaises de l'Ameublement et du Bois.

Devenu Comité Professionnel de Développement Economique par décret en conseil d'Etat en 2009, le CODIFAB a été créé à la demande des professions de l'ameublement et de la seconde transformation du bois : CAPEB, FIBC, UFME, UIPC, UIPP, UMB-FFB, UNAMA, UNIFA.

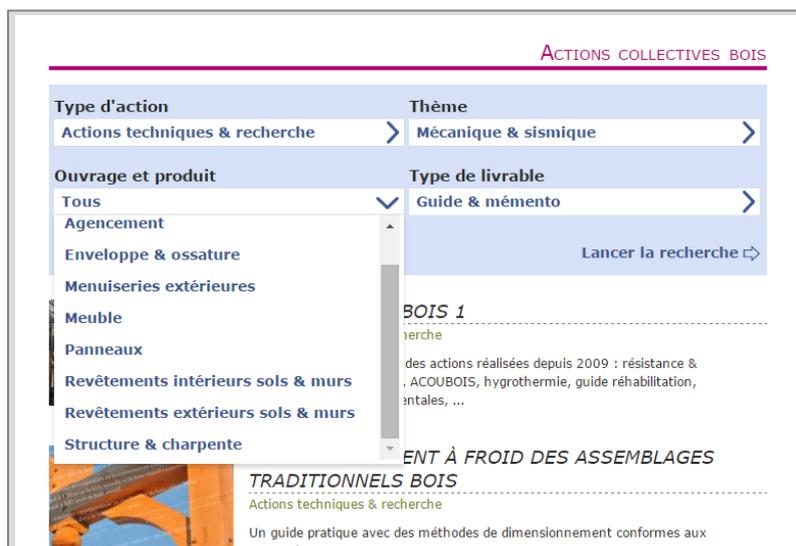
Il a pour mission de conduire et financer des actions collectives avec le produit d'une taxe fiscale affectée dont il assure la collecte.

## 2. Les actions collectives Bois sur [www.codifab.fr](http://www.codifab.fr)

Afin de faciliter le transfert d'information vers les professionnels, le site du CODIFAB propose dans sa rubrique « actions collectives » d'accéder aux résultats des projets financés : <http://www.codifab.fr/actions-collectives/bois>

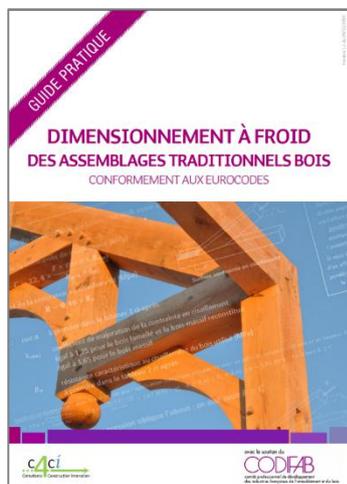


Un pavé de recherche permet de trier les articles en fonction du type d'action (technique, communication,...), du thème (acoustique, sismique,...), du type de produit ou de livrable. Le CODIFAB met ainsi à disposition les guides, rapports d'études, brochures et informations concernant les actions réalisées avec son financement.



Dans les différents articles, des liens permettent de lire ou de télécharger les documents. Afin de faciliter la lecture, les rapports d'étude sont accompagnés de résumés et dans certains cas de synthèses.

Retrouvez sur <http://www.codifab.fr/actions-collectives/bois> les guides, résumés/abstracts, synthèses, rapports, brochures et liens vers les sites internet financés par le CODIFAB.



Les actions sont financées grâce aux entreprises qui s'acquittent de la taxe affectée, c'est pourquoi certains documents leur sont réservés, généralement pour une durée limitée. L'internaute est invité à se connecter lorsqu'il cherche à ouvrir ces documents réservés (symbolisés par un cadenas rouge dans l'article).

### 3. Pour en savoir plus / Contacts

*Pour en savoir plus sur le CODIFAB et son fonctionnement :* consultez la rubrique « qui sommes-nous » sur [www.codifab.fr](http://www.codifab.fr)

*Pour tout commentaire ou question concernant le site du CODIFAB :* [webmaster@codifab.fr](mailto:webmaster@codifab.fr) ou [ferchaud@codifab.fr](mailto:ferchaud@codifab.fr)

*Pour en savoir plus sur la taxe affectée :* consultez les rubriques « taxe » et « déclarer » sur [www.codifab.fr](http://www.codifab.fr) ou [infotaxe@codifab.fr](mailto:infotaxe@codifab.fr)

*Pour toute autre demande :* [information@codifab.fr](mailto:information@codifab.fr)